

Rénovation Eclairage Public Allée Marcel Pagnol

Annexe descriptive du projet

✓ **Problématique du projet**

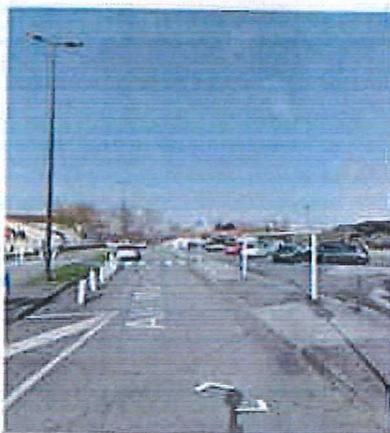
La commune a demandé au SDEHG d'étudier le remplacement des éclairages de l'allée Marcel Pagnol qui possède des éclairages vétustes et très énergivores par des appareils à LED présentant des puissances faibles.

Dans ce cadre, il convient de prévoir la pose d'appareils d'éclairage public de type LED présentant des puissances faibles avec une extinction de 23h00 à 5h30.

✓ **Périmètre du projet et classement des voies à éclairer**

La voie à éclairer est une voie d'accès à des bâtiments communaux et un parc de stationnement comportant trois emplacements PMR. Il est proposé de classer la voie éclairée en classe d'éclairage CE4 suivant la norme d'éclairage européenne EN13201.

Une attention toute particulière sera portée sur les emplacements PMR et leurs cheminements associés afin de garantir un niveau d'éclairage moyen de 20 lux sur toute la chaîne de déplacement.



✓ Critères techniques et présentation du matériel d'éclairage

- Remplacement de 12 lanternes SHP 100W par des appareils LED 32W
- Remplacement de 6 lanternes SHP 400W par des appareils LED 48W
- Remplacement de 4 appareils boules sur façade par des ensembles console + lanterne routière LED 16W
- Remplacement de 4 ensembles mâts + lanternes résidentielles SHP 100W par des ensembles mâts cylindro conique 5m équipés de lanternes routières LED 24W
- Pour l'ensemble du projet, une extinction 23h-5h30 sera prévue
- L'état du réseau sera vérifié lors de l'étude (interconnexions des prises de terre, isolement des câbles, section des conducteurs...)
- En cas de non conformités relevées, l'ensemble du projet devra être repris pour mise en conformité électrique.
- L'ensemble des matériels devra répondre aux prescriptions de l'arrêté du 27/12/2018 relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses.

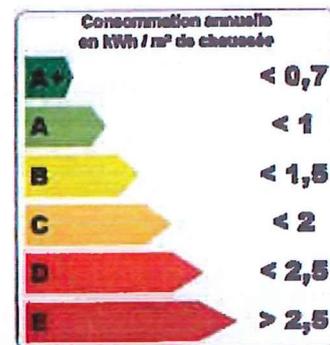
✓ Critères esthétiques du matériel d'éclairage

Il est proposé d'installer des lanternes de type routier identiques aux modèles déjà en place sur la commune



✓ Maîtrise de la consommation d'électricité

- L'éclairage et l'extinction seront commandés par une horloge astronomique pour maîtriser la durée de fonctionnement de l'installation d'éclairage public. En prenant en compte une extinction de 23h à 5h30, Le coût annuel en électricité après rénovation est estimé à 376€ TTC/an contre 3539€ TTC/an actuellement. En terme énergétique, la consommation d'énergie est de 0,20 kwh/m², ce qui donnera un classement en catégorie A+ suivant le graphique ci-contre :



✓ Prise en charge de la maintenance

La maintenance de l'installation sera prise en charge par le SDEHG suivant les conditions habituelles pour le nettoyage et le contrôle de bon fonctionnement de la lanterne.

En cas de panne après le délai de garanti de 10 ans, le remplacement du module LED, n'entrant pas dans le cadre de la maintenance, fera l'objet d'un devis avant remplacement.

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le



ID : 031-213105471-20230209-DEL2023_12-DE